

## Capsule jurilinguistique

### Du bon usage d'éthique et de déontologie

On voit et on entend souvent des expressions telles que code de conduite, code d'éthique, code de déontologie, obligations éthiques, obligations déontologiques, devoirs éthiques, règles déontologiques. Dans ces expressions, les mots **éthique** et **déontologie**, et leurs dérivés, ne renvoient pas à la même notion et il faut bien saisir les distinctions qui existent entre eux. En revanche, les termes *ethics* et *ethical* sont utilisés à toutes les sauces en anglais, ce qui peut parfois venir brouiller les cartes dans nos milieux bilingues. Tirons tout cela au clair.

Le mot **éthique** dérive du grec *êthos* qui signifie « manière d'être habituelle, caractère » et « mœurs ». Il désigne la science de la morale, l'art de diriger la conduite (Robert). Du point de vue de l'individu, il vise plus particulièrement des principes idéaux auxquels on aspire, ainsi que des valeurs personnelles qui guident la conduite et les comportements de la vie privée, et même de la vie professionnelle. Toutefois, ces principes et valeurs sont d'ordre personnel et ils ne se traduisent pas nécessairement par des règles sanctionnées par une autorité quelconque. Les valeurs éthiques généralement fondées sur le respect humain peuvent dans bien des cas dépasser les règles déontologiques.

Pour sa part, le mot **déontologie** est composé entre autres de la racine grecque *to deon* qui signifie « ce qu'il convient de faire » (Robert) et qui évoque donc l'idée de devoir. Il revêt le sens d'ensemble de règles, d'obligations et de normes de conduite qu'un regroupement ou un ordre professionnel établit et dont il sanctionne le respect ou l'application. La déontologie porte sur des questions comme l'intégrité, la loyauté, la compétence et la confidentialité dans l'exercice d'une profession.

Il existe, en somme, une gradation entre la norme juridique, d'ordre externe, la règle déontologique et la valeur éthique, axée sur des idéaux moraux personnels plus englobants.

Voici quelques exemples d'usage en anglais et en français :

*Code of ethics* : code de déontologie (au sens de normes de conduite réglementant l'exercice d'une profession)

*Code of ethics* : cadre d'éthique (au sens d'ensemble de valeurs d'ordre moral adoptées par une entreprise ou une organisation)

*Code of professional conduct* : code de déontologie

#### Remerciements

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la préparation de ce juricourriel.